

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES



TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE	i
2.	OFFRE DE SERVICE	1
2.1	Le développement	1
2.2	Le soutien-conseil et le financement	2
2.3	La formation et l'information	2
2.4	La promotion et le rayonnement	2
3.	CLIENTÈLES ADMISSIBLES	2

ANNEXES

Annexe 1 – Politique d'investissement FLI-FLS

Annexe 2 – Règles de composition et mode de fonctionnement du comité d'investissement

1. MISE EN CONTEXTE

Suite à la sanction, le 21 avril 2015, de la « Loi 28 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 », le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) transmettait aux MRC du Québec « l'entente relative au Fonds de développement des territoires ». En vertu de cette entente, la MRC doit établir et adopter une politique de soutien aux entreprises en lien avec ses priorités d'intervention.

La présente **Politique de soutien aux entreprises** s'inspire du dernier plan local d'action pour l'économie et l'emploi (2014).

Priorités annuelles d'intervention

La MRC établit et adopte ses priorités annuelles d'intervention en fonction de son rôle et de ses responsabilités délégués dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires. Ces priorités ouvrent la voie au financement de mesures de développement local et régional et guident le CLD, mandataire de la MRC, dans le choix des projets à soutenir.

2. OFFRE DE SERVICE

L'offre de service en matière de soutien aux entreprises de la MRC est assumée par une délégation au CLD et repose sur 4 éléments :

- Le développement;
- Le soutien-conseil et le financement;
- La formation et l'information;
- La promotion et rayonnement.

2.1 Le développement

- Répertoire, regroupement et mise à jour des espaces disponibles pour le développement d'entreprises commerciales, industrielles, logistiques, agroalimentaires et touristiques;
- Prospection au Canada et à l'étranger et collaboration avec les organismes gouvernementaux voués à l'attraction et la rétention d'investissements étrangers;
- Accueil des investisseurs;
- Soutien à la création et au développement d'entreprises industrielles, commerciales, de services ou d'économie sociale.

2.2 Le soutien-conseil et le financement

- Conseils aux entrepreneurs dans la réalisation de leur plan d'affaires, plan d'action et états financiers prévisionnels;
- Conseils aux entrepreneurs dans l'une des fonctions de leur entreprise:
 - gestion du capital humain, marketing, comptabilité et finance, direction générale et gestion stratégique;
- Recherche et regroupement de sources de financement disponibles des gouvernements fédéral, provincial et local dédiées aux entrepreneurs ou à leurs entreprises, incluant les processus de démarrage, de croissance, de consolidation et même de relève;
- Financement, par les différents fonds et programmes disponibles, des entreprises en processus de démarrage, d'expansion, de redressement et de relève;
- Analyse et recommandation des demandes d'investissements au Comité d'investissement;
- Suivi auprès des entreprises financées;
- Référencement des entrepreneurs à l'offre de service en mentorat d'affaires.

2.3 La formation et l'information

- Répertoire et mise à jour de l'ensemble des renseignements nécessaires au démarrage d'une entreprise (formes juridiques, obligations, financement, etc.);
- Programme de formations reliées aux bonnes pratiques de gestion et à l'administration en général;
- Information relative aux différentes phases du cycle de vie de l'entreprise.

2.4 La promotion et le rayonnement

- Diffusion des investissements réalisés (points de presse, communiqués).
- Diffusion de portraits d'entreprises/d'entrepreneurs à travers les publications électroniques, le site web et les médias sociaux;
- Placements publicitaires stratégiques dans le but de promouvoir le dynamisme économique du territoire de la MRC.

3. CLIENTÈLES ADMISSIBLES

- Individus en processus de démarrage dont le siège social sera situé dans la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Propriétaires d'entreprises en opération et dont le siège social ou le principal lieu d'activité est situé dans la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Gestionnaires principaux d'organismes à but non lucratif dont le siège social est situé dans la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Entrepreneurs et gestionnaires d'entreprises de l'extérieur du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry qui désirent localiser/relocaliser leur entreprise sur le territoire de la MRC.